En faisant danser la jeunesse avec mon fifre, je m'aperçus un beau jour que l'aîné de mes garçons et la petite Vivette s'étaient rendus amoureux l'un de l'autre. Au fond je n'en fus pas fâché, parce qu'après tout le nom de Cornille était en honneur chez nous, et puis ce joli petit passereau de Vivette m'aurait fait plaisir à voir trotter dans ma maison. Seulement, comme nos amoureux avaient occasion d'être ensemble, je voulus, de peur d'accidents, régler l'affaire tout de suite, et je montai jusqu'au moulin pour en toucher deux mots au grand'père.... Ah ! le vieux sorcier ! Il faut voir de quelle manière il me reçut ! Impossible de lui faire ouvrir sa porte. Je lui expliquai mes raisons tant bien que mal, à travers le trou de la serrure, et tout le temps que je parlais il y avait ce coquin de chat maigre qui soufflait comme un diable au-dessus de ma tête.

Le vieux ne me donna pas le temps de finir et me cria fort malhonnêtement de retourner à ma flûte ; que, si j'étais pressé de marier mon garçon, je pouvais bien aller chercher des filles à la minoterie... Pensez que le sang me montait d'entendre ces mauvaises paroles; mais j'eus tout de même assez de sagesse pour me contenir, et, laissant ce vieux fou à sa meule, je revins annoncer aux enfants ma déconvenue... Ces pauvres agneaux ne pouvaient pas y croire ; ils me demandèrent comme une grâce de monter tous deux ensemble au moulin, pour parler au grand-père... Je n'eus pas le courage de refuser, et prrrt ! voilà mes amoureux partis.

Tout juste comme ils arrivaient là-haut, maître Cornille venait de sortir. La porte était fermée à double tour, mais le vieux bonhomme, en partant, avait laissé son échelle dehors, et tout de suite l'idée vint aux enfants d'entrer par la fenêtre, voir un peu ce qu'il y avait dans ce fameux moulin.

Chose singulière! la chambre de la meule était vide. Pas un sac, pas un grain de blé; pas la moindre farine aux murs ni sur les toiles d'araignée. On ne sentait pas même cette bonne odeur chaude de froment écrasé qui embaume dans les moulins. L'arbre de couche était couvert de poussière, et le grand chat maigre dormait dessus,

La pièce du bas avait le même air de misère et d'abandon : un mauvais lit, quelques guenilles, un morceau de pain sur une marche d'escalier, et puis, dans un coin, trois ou quatre sacs crevés d'où coulaient des gravats et de la terre blanche.

C'était là le secret de maître Cornille ! C'était ce plâtras qu'il promenait le soir par les routes, pour sauver l'honneur du moulin et faire croire qu'on faisait de la farine... Pauvre moulin ! Pauvre Cornille ! Depuis longtemps les minotiers leur avaient enlevé leur dernière pratique. Les ailes viraient toujours, mais la meule tournait à vide.

Les enfants revinrent tout en larmes me conter ce qu'ils avaient vu. J'eus le cœur crevé de les entendre... Sans perdre une minute, je courus chez les voisins, je leur dis la chose en deux mots, et nous convînmes qu'il fallait, sur l'heure, porter au moulin Cornille tout ce qu'il y avait de froment dans les maisons... Sitôt dit, sitôt fait. Tout le village se met en route, et nous arrivons là-haut avec une procession d'ânes chargé de blé, — du vrai blé, celui-là!

Le moulin était grand ouvert... Devant la porte, maître Cornille, assis sur un sac de plâtre, pleurait la tête dans ses mains. Il venait de s'apercevoir, en rentrant, que pendant son absence on avait pénétré chez lui et surpris son triste secret.

— Pauvre de moi, disait-il. Maintenant, je n'ai plus qu'à mourir.... Le moulin est déshonoré.

Et il sanglotait à fendre l'âme, appelant son moulin par toutes sortes de noms, lui parlant comme à une personne véritable.

A ce moment les ânes arrivent sur la plateforme, et nous nous mettons tous à crier bien fort comme au beau temps des meuniers :

— Ohé! du moulin!... Ohé! maître Cornille!

Et voilà les sacs qui s'entassent devant la porte et le beau grain roux qui se répand par terre, de tous côtés...

Maître Cornille ouvrait de grands yeux. Il avait pris du blé dans le creux de sa vieille main et il disait, riant et pleurant à la fois :

— C'est du blé!... Seigneur Dieu!... Du bon blé!... Laissez-moi, que je le regarde.

Puis, se tournant vers nous :

— Ah ! je savais bien que vous me reviendriez... Tous ces minotiers sont des voleurs.

Nous voulions l'emporter en triomphe au village.

— Non, non, mes enfants, il faut avant tout que j'aille donner à manger à mon moulin... Pensez donc ! il y a longtemps qu'il ne s'est rien mis sous la dent !

Et nous avions tous des larmes dans les yeux de voir le pauvre vieux se démener de droite et de gauche, éventrant les sacs, surveillant la meule, tandis que le grain s'écrasait et que la fine poussière de froment s'envolait au plafond.

C'est une justice à nous rendre : à partir de ce jour-là, jamais nous ne laissâmes le vieux meunier manquer d'ouvrage. Puis, un matin, maître Cornille mourut, et les ailes de notre dernier moulin cessèrent de virer, pour toujours cette fois... Cornille mort, personne ne prit sa suite. Que voulez-vous, monsieur !... tout à une fin en ce monde, et il faut croire le temps des moulins à vent était passé comme celui des coches sur le Rhône, des Parlements et des jaquettes à grandes fleurs.

REMERCIMENTS

Vous avez bien voulu recevoir ma supplique :
Vous en serez béni par ces héros vaillants
Qui taillent à la France un état en Afrique,
Au péril de leurs jours, sous des cieux inléments.
Vos dons ont surpassé toutes mes espérances!
Vos savons du CONGO se changeront en or,
Cet or adoucira de cruelles souffrances.
Pour nos chers Africains, merci de ce trésor !

Mlle A. Ruelle, vendeuse du Comptoir des R.R. Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, à M. Victor Vaissier.

Paris, 15 mars 1892. 60675d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Quand donc la Chambre s'occupera-t-elle du projet de loi créant un troisième canton à Roubaix? Ce malheureux projet — malheureux dans sa conception bâtarde et aussi dans son existence tourmentée— date d'avant les élections législatives de 1889; il a été déposé de nouveau sur le bureau de la Chambre en décembre dernier; depuis lors, il semble oublié. Peut-être ferait-on bien de le retirer pour l'étudier à nouveau et l'amender, car il établit des divisions très peu justifiées; il coupe en deux, par exemple, la commune de Wattrelos et ne nous donne pas une troisième Justice de paix.

En le représentant aux Chambres, le gouvernement ne s'est pas aperçu qu'il était basé tout entier sur les chiffres de la population d'avant 1891 — chiffres absolument modifiés par le recensement dernier.

Pour que nous ayons dans les conseils départementaux une représentation équitable, il nous faut cinq cantons dont la population sera égale à la moyenne des autres cantons du département.

C'est ce qu'avaient demandé en 1887 les conseils municipaux de Roubaix, Wattrelos, Croix et Wasquehal.

Il nous semble qu'une troisième Justice de paix aurait aussi sa raison d'être dans une population de cent cinquante mille habitants.

La conférence à la société de géographie. — Samedi soir, les nombreux auditeurs fidèles à suivre les séances aussi intéressantes que variées que nous devons à l'initiative du comité de la société de géographie, ont écouté, avec plaisir, M. Colardeau, professeur au Lycée de Lille, leur parler de la Corse, qu'il a eu l'avantage de visiter à plusieurs reprises.

Le conférencier, présenté à l'assemblée par M. O. Leburque, secrétaire de la société, a d'abord fait remarquer combien peu était connu ce département français qui pourtant présentait aux touristes de nombreux sujets d'attraction. Il a engagé ensuite ses auditeurs à l'accompagner dans un voyage, agrémenté, au cours de son récit, par les vues des lieux parcourus.

Embarqué à Marseille, il leur fait goûter les plaisirs de la traversée. A l'approche de l'île, il leur en décrit la configuration et les fait débarquer à Ajaccio, dont il leur montre les curiosités; une des principales est la maison où est né Napoléon Ier.

Après la visite d'Ajaccio, il leur fait entreprendre une excursion sur la côté occidentale, la plus importante de l'île. Une diligence les conduit jusqu'à Sagone et à Vico. C'est ensuite à cheval qu'il leur fait poursuivre leur route vers Evisa où l'on peut contempler les plus splendides couchers de soleil sur la mer. De là, il les conduit à pied dans la région pittoresque des montagnes.

Chemin faisant, les voyageurs sont renseignés sur le climat qui, vers les côtes, est à peu près celui de Naples et qui est froid dans les lieux élevés. Ils apprennent qu'une grande animation règne toujours dans les villages, que les Corses travaillent peu, se livrent avec ardeur aux plaisirs de la chasse, et qu'ils sont toujours armés ; mais qu'à l'inverse des hommes, les femmes du pays sont très laborieuses et très actives.

La *Vendetta*, caractère particulier des mœurs corses, fait naturellement l'objet d'une mention spéciale de la part du conférencier : il en attribue l'origine à la nécessité où se sont trouvés les indigènes, sous la domination des Génois, de se faire justice eux-mêmes, leurs maîtres restant sourds à leurs justes revendications. De la vendetta au banditisme la transition est forcée. M. Colardeau dépeint alors les mœurs étranges des bandits, leur existence dans le Maquis et fait ressortir leur honnêteté et leur générosité qui forment un étonnant contraste avec les crimes qu'ils commettent pour assouvir leur vengeance ou pour se défendre.

Le conférencier ramène ensuite par une autre route ses caravane à Ajaccio, en attirant toujours son attention vers ce qui est digne de remarque sur son passage.

Avant de reprendre le paquebot qui doit les ramener sur le continent, les excursionnistes jettent un coup d'œil sur Bastia, Calvi, Sartène et Bonifacio. M. Colardeau, leur cicerone dans ce voyage accompli par l'imagination, engage ceux qui le pourront, à l'entreprendre en réalité en profitant de la tournée d'excursions en Corse, qu'organise la Compagnie des chemins de Paris-Lyon-Méditérranée pour le courant du mois d'avril.

Les applaudissements de l'assemblée, qui ont souligné plusieurs passages de sa conférence et qui ont éclaté plus chaleureux à la fin, ont prouvé à M. Colardeau la satisfaction qu'elle avait éprouvée à le suivre dans ses pérégrinations.

L'Union catholique. — On nous prie de rappeler que la deuxième conférence aura lieu dans la même salle que la première, 25, rue de la Gare, aujourd'hui dimanche 20 mars, à 4 heures très précises.

M. Grousseau, avocat, professeur de droit administratif à la Faculté catholique de Lille, parlera sur la liberté du droit d'association et la suppression des lois d'exception. (Art. 2 du programme).

Avis militaire. — Tous les hommes appartenant à la classe 1880, qui ne sont pas encore en possession de leur livret militaire, sont priés de passer à la gendarmerie de Roubaix, munis de leur récépissé, pour le retirer.

Une nouvelle œuvre de Remy-Cogghe. — Nouvelle n'est pas le mot, du moins pour nos lecteurs, car nous avons déjà parlé très-élogieusement de l'œuvre actuellement exposée chez M. Hubert-Desaimont, rue Vieil-Abreuvoir, et qui a trait encore aux combats de coqs — sujet de prédilection de l'artiste. C'est à propos de l'Exposition organisée à Tourcoing, par la Société artistique, que nous avons décrit cette œuvre : elle y fut exposée et y obtint un grand et légitime succès. Ce succès, cette toile le retrouve auprès des nombreux promeneurs qui s'arrêtent devant elle, et qui y admirent les qualités maîtresses que chacun s'accorde à reconnaître à M. Remy Coggbe.

Tir aux pigeons. — L'Union régionale des tireurs aux pigeons a organisé un tir au stand du Breucq à Roubaix, pour le lundi 28 mars, à deux heures.

Poule d'essai handicap; concours handicap, 1er prix, une bourse de 200 fr. et une médaille de vermeil; 2e, une bourse de 100 fr. et une médaille d'argent; 3e, une bourse de 50 fr. et une médaille de bronze; 7 pigeons, entrée : 20 francs. poule à 26 mètres, poule à 28 mètres, poule handicap, poule au doublé; l'entrée des spectateurs est de 1 franc.

Deux marchands colporteurs, qui vendaient, samedi matin, dans les rues de Roubaix, une chanson répandue à profusion, ont été conduits, par des agents devant le commissaire du 3e arrondissement ; ce qui leur restait des exemplaires de la chanson a été saisi et procès-verbal a été dressé contre les deux marchands.

Un commencement d'incendie au patronage Saint-Joseph. — Le patronage Saint-Joseph, au numéro 22 de la rue de la Paix, est dirigé par les Frères des écoles chrétiennes.

Samedi, à quatre heures du matin, le frère sacristain, en allant à la chapelle, qui se trouve au premier étage d'un long bâtiment, y aperçut une vive lueur d'incendie. C'était le plancher de la chapelle qui flambait, vers l'une de ses extrémités, du côté de l'autel. Le feu, qui devait couver dans le plafond du dessous, depuis la soirée précédente, avait été communiqué à un sommier par quelque fissure dans le coffre d'une cheminée, à laquelle aboutit le tuyau d'un calorifère qui chauffe les classes et salles d'étude du rez-de-chaussée, immédiatement au-dessous de la chapelle.

Le frère sacristain donna l'alarme. Tous les frères, accompagnés des jeunes gens de la maison de famille, pensionnaires de l'établissement, accoururent pour étouffer ce commencement d'incendie qui menaçait de prendre des proportions considérables. Le frère supérieur détachait en même temps un des jeunes gens pour aller réclamer le secours des pompiers au poste central de la Grande-Place.

Les quatre hommes de garde partaient immédiatement avec une pompe à bras, et allaient être bientôt suivis d'une des pompes à vapeur. Le tocsin des paroisses commençait son appel sinistre, et tambours et clairons lançaient leur premier signal dans les rues endormies, lorsqu'on apprit quelques instants plus tard que tout danger était conjuré et qu'on avait réussi à se rendre maître du feu. La pompe à bras n'avait même pas eu à fonctionner; mais les pompiers étaient arrivés juste à temps pour prêter un puissant concours en coupant les gîtes du plafond.

La fumée et l'extrême chaleur, bien plus encore que l'eau, ont causé des dégâts considérables dans la chapelle. Les peintures des murailles et de la nef seront toutes à refaire, et un certain nombre de fauteuils et de tabourets ont été consumés. Au rez-de-chaussée, deux portes et deux grandes tables d'élèves ont été entièrement brûlées. Une partie du plancher et plusieurs fenêtres devront être remplacées. On estime dès à présent à la somme de deux mille francs le chiffre total des dégâts qui sont couverts par la Compagnie d'assurances *La Nationale*.

A signaler la présence, sur le théâtre de l'incendie, de M. Julien Lagache, maire ; de M. le capitaine Hubert, de M. Chauveau, commissaire de police du 3e arrondissement, et du brigadier de gendarmerie Vaubleus, avec les hommes de sa brigade.

L'accident dont Mme Dutilly a été victime à la gare de Lille. — Nous avons dit hier que Mme Maria Létiger, femme Dutilly, qui tient la brasserie Jacquart, place de la Gare, à Roubaix, avait été victime vendredi soir d'un terrible accident à la gare de Lille, et qu'elle avait été ramenée à Roubaix après avoir reçu les soins de M. le docteur Guermonprez.

Samedi, dans la matinée, M. Guermonprez, aidé de deux docteurs de Roubaix, a procédé à l'amputation de deux doigt de la main droite et de quatre doigts de la main gauche.

Les médecins ne peuvent encore se prononcer sur l'état de la malheureuse femme.

Une série de vols dans un établissement de peignage. — A l'usine de MM. Léon Allart et Cie, Grande-Rue, on s'apercevait de la disparition de nombreux manchons de cuir, dont il existe toujours une provision en magasin pour les cylindres du peignage. Une surveillance rigoureuse permit de découvrir l'auteur de ces soustractions répétées.

Un des emballeurs de l'établissement, Léon Pollet, père de famille, demeurant à Wattrelos, Vieille Place, profitait de l'isolement que lui procuraient les heures de repas, pour faire main basse sur un certain nombre de ces manchons, qu'il emportait le soir à son domicile pour en tirer parti.

M. Vancostenoble, commissaire de police du 3e arrondissement, informé de cette série de vols par les chefs de la maison, a fait arrêter Léon Pollet dont les antécédents laissent, parait-il, beaucoup à désirer.

Une dame qui se casse la jambe. — Samedi matin, une ménagère, Léopoldine Wacrenier, se rendait au marché pour faire ses emplettes, lorsque par suite d'un faux pas, elle tomba sur une marche en saillie rue des Longues-Haies. On la releva et on la transporta dans une maison voisine où on lui prodigua des soins. Dans sa chûte, Mme Wacrenier s'est fracturé la jambe. Elle a dû être reconduite chez elle en voiture rue de la Balance.

Les œufs de Pâques. — Les fêtes de Pâques arrivent, faisant déjà trottiner dans les têtes enfantines la pensée des œufs qui leur seront offerts. Le plus joli choix est tout indiqué : il se trouve chez Madame Chatteleyn-Onof, place Notre-Dame, où le public admire, depuis plusieurs jours, le plus charmant étalage qui se puisse rêver. Un amoncellement de choses plus gentilles les unes que les autres, et à des prix que peuvent affronter les bourses les plus modestes. Ce que cela va rendre de bébés heureux !

Un employé indélicat. — Un rassemblement considérable s'est formé vendredi soir vers huit heures, à l'angle des rues Sébastopol et du Curoir. M. Vanoverschelde, camionneur de la Compagnie des tramways à vapeur, avait rencontré un des domestiques, un nommé Lefebvre, qui avait touché, pour lui, il y a quelques jours, une somme d'environ 80 francs, et ne les lui avait pas remise. M. Vanoverschelde lui réclama les 80 fr. Pour toute réponse, Lefebvre lui donna un violent coup de poing. L'agent Averbecke arriva à temps pour mettre fin à cette scène et conduisit Lefebvre devant M. le commissaire du 2e arrondissement.

Un vol de tissus. — Un ouvrier, Henri Dubar, était accusé d'un vol de deux coupons de tissus, commis chez MM. Cauchies, boulevard Gambetta et Henri Prouvost, rue du Nouveau Monde. La police se mit à sa recherche et parvint à le trouver samedi après-midi. Conduit devant M. le commissaire du 3e arrondissement, Dubar fit des aveux complets. Il a été laissé en liberté provisoire.

Arrestation d'un expulsé. — La police de sûreté avait été prévenue qu'un expulsé, Jules Duthier, célibataire, né à Huy (Belgique) le 7 mai 1864, et demeurant rue du Fort, estaminet Fontaine, travaillait comme ouvrier chez M. Nuyts, mécanicien, rue d'Inkermann. Samedi matin, vers dix heures et demie, les agents Cocheteux et Hulot allaient l'arrêter à son atelier, et le mettaient à la disposition de M. Martin, commissaire de police du 2e arrondissement.

Wasquehal. — *Arrêté de police municipale et rurale.* — La mairie de Wasquehal vient de faire afficher un arrêté de police municipale et rurale.

Lannoy. — *Une adjudication.* — Le lundi 28 mars, il sera procédé, dans l'une des salles de la mairie, à l'adjudication des travaux nécessaires à l'agrandissement de la sacristie de l'église Saint-Philippe. Le montant des travaux pour l'entreprise s'élève 1546 fr. 72.

— *Un accident du travail.* — Samedi soir, vers cinq heures, un domestique de M. Albert Parent, fabricant, Louis Delattre, était en train de charger des marchandises sur la voiture de la maison, lorsqu'une balle de tissus lui tomba sur le corps et le blessa grièvement, au point de mettre sa vie en danger. M. le docteur Parmentier lui a prodigué les premiers soins, se réservant de prendre une décision sur la possibilité de transporter à son domicile, à Templeuve (Belgique), la victime de ce triste accident.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Enterrements du dimanche 20 mars. — Mme veuve Flamencourt, 4 h. Saint-Martin. — Mme Quaghebeur, née Ortio, 4 h. Sacré-Cœur. — Mlle Jeanne Devrisse, 3 h. ND Notre-Dame.

Refuge de nuit. — *Nuit du 18 au 19 mars.* — Tonneur, 1; journaliers, 6; cordonnier, 1; tisserands, 3; menuisier, 1; peintres, 2; boulanger, 1; rattacheur, 1, ouvrier de scierie, 1; serrurier, 1; tailleur d'habits, 1; fondeur, 1; ferblantier, 1; Total, 21.

Le syndicat de la Fédération nationale des voyageurs et représentants de commerce à l'honneur de prévenir MM. les négociants et industriels qu'il se met à leur disposition pour leur procurer des voyageurs et représentants sérieux, sans qu'ils aient à verser aucune cotisation ni rétribution.

Nous les invitons donc à s'adresser à nous, et nous nous efforcerons de leur donner toute satisfaction.

Toute communication devra être adressée au président du syndicat : Bourse du Travail, bureau n° 6, Paris.

Postes et télégraphes. — A partir du 25 mars 1892, le public est admis à confier au service des Postes des objets de correspondance à distribuer *par exprès*, dès leur arrivée au bureau de destination, dans la France continentale, dans la Corse et dans les îles du littoral pourvues d'un bureau de poste.

Les objets à distribuer par exprès doivent acquitter, indépendamment de la taxe postale dont ils sont passibles d'après les tarifs en vigueur, une taxe d'exprès de 50 centimes, si l'objet est distribuable dans une commune siège de bureau de poste; de 2 francs, s'il est à destination d'une commune rurale, c'est-à-dire non pourvue de bureau de poste.

Cette taxe doit être représentée par des timbres-poste apposés sur la suscription de l'objet qui doit, en outre, être revêtu par l'expéditeur de la mention *par exprès*, ou toute autre analogue.

Le Petit Conseil. — C'est surtout au commencement du printemps que s'impose l'usage du Rob Lechaux. Ce merveilleux dépuratif débarrasse le sang de toutes les impuretés que la vie cloîtrée de l'hiver y a amassées. Tout le monde sait combien les mois du renouveau sont fatals aux organisations faites. Quelquefois même, les constitutions les plus solides sont ébranlées. Eh bien ! on supportera sans faiblir cette transition dangereuse de l'hiver au printemps, si on a soin de purifier et de fortifier son sang par l'emploi du Rob Lechaux. Dr DELATOUR. 30049d

Avis. — M. Jean Marcelli, professeur de violon, élève d'Ysaye, certificat de capacité du Conservatoire de Bruxelles, informe le public qu'il ouvrira un cours de violon, les mardis et samedis, de 11 heures à 1 heure, à partir du 15 avril. — Pour renseignements, s'adresser à son nouveau domicile, rue de Lille, 64, à Roubaix, tous les jours de 9 heures à midi. 60599—30020

THÉ CHAMBARD Se méfier des Contrefaçons

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

WATTRELOS

Toujours la fraude. — Les préposés Dubois et Cardot, de la brigade des douanes de Roubaix, de service samedi vers 6 heures 1/2 du matin, au grand chemin, territoire de Wattrelos, à un kilomètre environ de la frontière, ont arrêté les nommés Marie Deconninck, âgée de 17 ans, soigneuse, et Léonie Mille, âgée de 17 ans, ménagère, demeurant toutes deux rue de l'Hermitage, 2, à Roubaix. Elles étaient porteuses de tabac et de tabac en poudre, le tout d'une valeur de 21 fr. 25.

Le même jour, les préposés Lecuyer, Pressoir-Dousrinon et Dupont, de service, vers sept heures et demie à la plaine Wateau, ont arrêté les nommés Adolphe Verkeene, âgé de 15 ans 1/2, peigneur rue Rossini, à Roubaix, Pierre Dedecrcq, 19 ans, cordonnier, à Herseaux, et François Desmet, 19 ans, peigneur, rue de Jemmapes, à Roubaix. Ces trois individus étaient porteurs d'une grande quantité de café qu'ils ont déclaré introduire en France pour le compte du nommé Louis Bonte, cabaretier, rue de l'Alma.

Trois brutes. — Vendredi soir, le nommé Charles Vantenkeste, domestique de ferme à Saint-Liévin, se trouvait à l'estaminet Lampe, quant entra un individu qui lia conversation avec lui. Entre temps entrèrent deux autres individus que Vantenkest n'aperçut pas. Les nouveaux venus se mirent sur lui et, le prenant par le cou, le renversèrent.

Au fait, ils lui lancèrent force coups de pied et coups de poing, lui occasionnant ainsi de nombreuses blessures. Le premier individu, au lieu de porter secours à Vantenkest, se joignit aux deux autres et lui porta aussi des coups. La cabaretière et sa fille, voyant que la scène allait tourner au tragique, voulurent séparer les combattants, mais mal leur en prit, car les trois brutes les brutalisèrent à leur tour. Le coup fait, les trois quidams prirent la fuite. Plainte a été portée à M. Renard, commissaire de police ; le signalement des trois individus lui ayant été donné il espère ne pas tarder à les pincer.

TOURCOING

Le *Progrès*, l'*Avenir* et le citoyen Capart continuent à exploiter le procès Léon C.... Les deux journaux analysent et détaillent avec un soin scrupuleux ce monceau d'ignominies. Le chef du parti révolutionnaire à Tourcoing en a tiré, pour la vendre deux sous, une chose ordurière — si ordurière qu'elle en a paru excessive à une magistrature devenue pourtant fort indulgente pour ce genre de production.

Le *Progrès* et l'*Avenir* présentent l'industrie à laquelle ils se livrent depuis quelques jours comme la revanche de la campagne menée à propos des fraudeurs d'Halluin. Ils entendent justifier ainsi le titre de *scandale clérical* que nous leur avons trop justement reproché. Quel jour et dans quel numéro le *Journal de Roubaix* — mis en cause par nos deux confrères — a-t-il agi comme ils agissent aujourd'hui ? Quand donc a-t-il cherché à faire rejaillir sur tout un parti la faute de quelques-uns ? Nous n'avons pas cette injustice sur la conscience et nous voudrions bien qu'on observât chez nos adversaires la mesure que nous avons gardée dans les affaires d'Halluin et que nous nous efforçons de garder toujours.

Il nous revient d'ailleurs qu'au *Progrès* et à l'*Avenir* on a quelque peu hésité avant de « lancer » ce scandale. On avait d'abord compris — comme nous l'avions compris nous-même — qu'il était prudent d'attendre le procès. C'est à l'intervention de quelques amis tourquennois qu'il faudrait attribuer ce débordement prématuré de reportage naturaliste.

Nous ignorons si, comme on le prétend aussi, des magistrats y auraient aidé ; ils auraient commis en cela une imprudence dont le bon renom de la justice pourrait avoir à souffrir... Ne commence-t-on pas à dire que le procès va tourner moins mal pour le prévenu qu'on l'avait cru d'abord ? Les délits existent, cela ne paraît pas douteux ; mais la prévention n'aurait pas des témoignages suffisamment probants, suffisamment sûrs pour en établir la nature exacte et pour préciser les dates auxquelles ils auraient été commis. Ajoutez que bon nombre des témoins cités appartiennent à un monde spécial, qu'ils — ou plutôt qu'*elles* sortent du panier des pêches à trois sous et même à deux sous et vous commencerez à comprendre en quelle perplexité peuvent se trouver messieurs les juges de Lille. Je suppose que l'habileté et l'éloquence du défenseur, qui sera Me Hattu, du barreau de Douai, aideront encore à leur embarras. En un mot, si odieux, si condamnables, si répugnants que soient devant la conscience, la morale et la simple dignité humaine, les actes dont M. C... serait coupable, il est très possible que les circonstances aggravantes nécessaires pour entraîner une forte condamnation ne puissent pas être démontrées ou précisées au tribunal.

Les peines qu'encourra M. C... pourraient donc être relativement — mais nécessairement — moins sévères qu'on ne s'y attend.

Qu'adviendrait-il alors ? c'est que l'opinion populaire, justement surexcitée, par les récits dont on l'abreuve, l'opinion populaire qui ne raisonne pas, qui ne sait pas, qui ne comprend rien aux distinctions juridiques, avec lesquelles les magistrats doivent compter, l'opinion populaire trouvera, une fois de plus, que la justice républicaine est bien indulgente « pour les riches ».

Au seul point de vue social, ce sentiment est déjà fâcheux.

Si nous étions sous un régime « *clérical* », la campagne menée par le *Progrès* et par l'*Avenir* s'expliquerait sans se justifier, mais nous ne la comprenons pas du tout de leur part, sous une République toute entière entre les mains de leurs amis. Ils n'ont pas plus d'intérêt que nous n'en avons nous mêmes à diminuer encore le prestige déjà trop entamé de la magistrature d'aujourd'hui. Mais il se peut qu'en fin de compte ce soit là tout le résultat de leurs imprudentes et trop hâtives informations.

C'est bien jeudi prochain, 24 mars, que viendra le procès C.... L'association qualifie les délits comme « d'attentats à la pudeur ». Contrairement aux bruits répandus, le prévenu ne fera pas défaut. Il sera défendu, comme nous le disons plus haut, par Me Hattu.

Les poursuites pour délit de presse. — On n'est pas seulement l'auteur de la chanson vendue jeudi, qui est poursuivi pour publication obscène, mais aussi trois des colporteurs, dont deux, paraît-il, n'ont pas d'autorisation.

En ce qui concerne la fausse déclaration du nom d'imprimeur, l'auteur avait répondu, quand on s'est présenté chez lui pour visiter ses ateliers « que sa presse était toujours invisible ».

L'emprunt de quatre millions — Nous avons donné les résultats de l'émission de 4.500 obligations de 500 francs à 3,90 pour 0/0, formant la deuxième partie de l'emprunt de 4 millions. D'après la répartition, il est attribué 1 obligation aux souscripteurs de 1 à 3 obligations; 2 de 4 à 5; 3 de 6 à 7; 4 de 8 à 10; 5 de 11 à 12; 6 de 14 à 15; 7 de 16; 8 de 20; 9 de 22; 11 de 25; 13 de 30 à 32; 17 de 40; 19 de 45; 21 de 50; 23 de 55; 25 de 60; 34 de 80; 42 de 100; 51 de 120; 53 de 125; 84 de 200; 105 de 250; 127 de 300; 169 de 400; 190 de 450; 211 de 500; 337 de 800.

Ligne du chemin de fer d'Ascq à Tourcoing. — A partir du 1er avril, les trains passant sur cette ligne, s'arrêteront au passage à niveau du Sapin-Vert, situé entre le Creulmer et Tourcoing. Les départs, du Sapin-Vert, auront lieu aux heures suivantes :

1° Pour les trains se dirigeant vers Tourcoing : le matin, à 7 h. 57, 7.36, 8.22, 11.01; le soir, à 1 h. 26, 3.42, 5.52 8 14.

2° Pour les trains se dirigeant vers Ascq : le matin, à 7 h. 05, 9.46, 11.11; le soir, à 3 h. 08, 3.50, 6.59, 7.41.

Le rôle des contributions. — L'avis municipal suivant a été affiché samedi.

« Le maire de la ville de Tourcoing, chevalier de la Légion d'honneur, vu l'arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 16 mars 1892, et en exécution de la loi du 20 juillet 1891, prévient ses concitoyens qu'à dater de ce jour, le rôle général des contributions personnelle, mobilière et des patentes, est mis en recouvrement.

» Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'ils doivent se pourvoir en recouvrement dans le délai de trois mois à dater de la publication dudit rôle et joindre à leurs réclamations les avertissements et les quittances des termes échus. Ce délai passé, les réclamations ne seraient plus admises. »

A la nouvelle sacristie. — Les terrassements touchent à leur fin ; il ne reste guère à enlever qu'une largeur d'un mètre, sur une longueur de 3 à 4. Il n'y a absolument à signaler aucune nouvelle particularité, les squelettes se rencontrent toujours en rangs très pressés, se touchant presque. On trouve aussi plus fréquemment qu'au commencement des débris de cercueil, plus ou moins consommés.

Un enfant écrasé par un chariot à Roncq — Dans l'après-midi de samedi, un chariot chargé de farines et appartenant à MM Demeestère et Delangre, meuniers à Halluin, suivait la route nationale pour se rendre à Roubaix.

Arrivé en face de la fabrique de pannes de M. Bonduel, le conducteur du chariot entendit soudain pousser des cris de détresse. Il arrêta ses chevaux, mais hélas! trop tard, un pauvre petit garçon de six ans venait d'être écrasé sous l'une des roues du lourd véhicule.

Jules Moëns, ainsi s'appelle l'enfant, jouait aux billes sur la route, avec son frère plus âgé que lui : en reculant il fit un faux pas et tomba au moment même où passait le chariot. La roue de droite lui passa sur le corps lui écrasant le bassin.

Le malheureux enfant, relevé tout sanglant, par son frère et les témoins de l'accident, fut transporté sur un matelas au domicile de ses parents où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Le médecin, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès.

Impossible de décrire le désespoir de cette mère, pauvre veuve élevant péniblement par son travail ses quatre enfants.

Les gendarmes d'Halluin, prévenus de l'accident, se rendirent immédiatement sur les lieux pour procéder à une enquête.

Il est évidemment qu'on se trouve ici en présence d'un malheur dont la responsabilité n'incombe à personne. Le conducteur du chariot assis sur le devant ne pouvait pas voir l'enfant au moment de sa fatale chute. Mais nous sommes persuadé que la charité privée viendra en aide à cette pauvre mère si cruellement éprouvée.

En sortant de prison. — Un ouvrier tisserand, L.-V. Broye, demeurant rue de l'amiral Courbet, était revenu vendredi de la prison de Lille, où il avait subi une peine de 2 mois pour fraude. Il avait fait dans la journée de nombreuses stations dans les cabarets. Le soir, rencontrant rue de Menin le nouvel agent Lebrun, il l'accabla des injures les plus grossières, et voulut se jeter sur lui. Ce fut avec les plus grandes peines qu'on put le maîtriser et le conduire au poste. Il est de nouveau reparti pour Lille, sous l'inculpation d'outrages et rébellion.

Une singulière disparition. — Une femme d'une quarantaine d'année, Amélie Decoutre, épouse Pierre Volkert, demeurant à la Croix Boullioto, près de la gare de Tourcoing-les-France, se plaignait depuis quelque temps de violentes douleurs. Elle se rendit, vendredi à 3 heures de l'après-midi, à la pharmacie Vaneufville, Grand'Place, afin de se procurer un médicament. Ne la voyant pas rentrer le soir, son mari se mit à sa recherche. Il s'informa à la pharmacie, on ne l'y avait pas vue. On n'avait pas encore samedi soir se procurer aucun renseignement sur cette étrange disparition. Elle était vêtue, au moment de son départ, d'une robe noire, corsage même couleur, bottines à élastiques, chapeau à fleurs.

Halluin — *Une arrestation.* — Samedi le garde Cabard de service a mont d'Halluin a arrêté le nommé Louis-François Van Brendonck, âgé de 37 ans, né à Ostegheem, (Belgique) et ayant fait de mendicité et vagabondage

Conduit au poste, il a été mis entre les mains de la gendarmerie.

Bousbecques. — *Fraude* — Samedi, vers 9 heures, le brigadier Dimelin et le préposé A. Thubert, de la brigade de Bousbecques, de ronde au Gravier, ont arrêtés et conduit à la gendarmerie un sieur Henri Speerkaert, âgé de 13 ans, dont la famille a été expulsée d'Halluin il y a six mois. Il portait 8 litres de pétrole qu'il cherchait à introduire en France.

LILLE

Le krach de la Banque des Chemins de fer. — Dans les bureaux de la succursale de Lille, on a remarqué, vers cinq heures, deux employés qui travaillaient comme à l'ordinaire; toutefois; le directeur a démenagé depuis quelques jours.

La fête de St Joseph à Lille. — La fête de Saint-Joseph a été célébrée solennellement, samedi par les professeurs et les élèves des Facultés catholiques de Lille.

Une messe pontificale a été dite par Mgr Monnier, évêque de Lydda, à la basilique de Notre-Dame de la Treille, à dix heures du matin.

A deux heures, Mgr Monnier a reçu le corps professoral dans les salons de l'hôtel académique.

A quatre heures, à Notre-Dame de la Treille, M. l'abbé Sapelier, supérieur du collège Notre-Dame de Valenciennes a prononcé un sermon suivi d'un salut en musique.

La fête s'est terminée par un punch offert par les étudiants, aux autorités académiques et aux professeurs, dans la salle du cercle.

Le banquet socialiste de Moulins-Lille, organisé à l'occasion de l'anniversaire de la Commune, a eu lieu samedi soir au « Bien Assis, » il s'est terminé à minuit dans un calme parfait.

Société des Agriculteurs du Nord. — La Société des Agriculteurs du Nord organise cette année, avec le concours de l'Etat, du département et de la Compagnie du chemin de fer du Nord, un grand concours d'animaux reproducteurs (animaux femelles) qui aura lieu à Lille en septembre prochain, et un grand concours d'arracheuses de betteraves, qui aura lieu à une date concomitante à Cambrai. Les programmes de ces concours seront affichés très prochainement dans toutes les communes du département.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — Aujourd'hui, dimanche, a lieu à l'Hippodrome, la représentation au bénéfice de M. Claude, le sympathique jeune premier du Grand Théâtre de Roubaix. On donnera à cette occasion *Si j'étais Roi*, le charmant opéra comique d'Adam, et le drame légendaire, *Les quatre sergents de la Rochelle*.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 19 mars.* — Un homme bruyant. — Il y a quelques jours, l'agent Petit était mandé dans le quartier où habite